



une combinaison gagnante!

Pourquoi le service du 3-1-1 ?

La MRC de Vaudreuil-Soulanges, tout comme les autres organisations ayant déjà implanté un service d'appels d'urgence **9-1-1**, a identifié la problématique de **l'engorgement** du centre de réception des appels **9-1-1** dû à la gestion d'une très forte proportion d'appels **non-urgents**, plutôt **de type travaux publics**.

Quand faire le 3-1-1 ?

Les appels téléphoniques faits au **3-1-1** sont des appels requérant **des interventions municipales** autres que celles des services de police, incendies et d'ambulance (**9-1-1**), comme par exemple bris d'aqueducs, entraves, travaux publics, etc...

Le service du **3-1-1 n'est pas un service d'information ni d'administration municipale**. C'est pourquoi les numéros de téléphone des différentes municipalités sont maintenus.



Lors d'un appel fait au **3-1-1**, un système automatisé de réponse vocale interactive bilingue (RVI / IVR) accueillera l'appelant et lui demandera de laquelle des 23 municipalités de la MRC l'intervention est requise. Pour chaque municipalité, l'appel sera traité dans les plus brefs délais selon des procédures conséquentes et appropriées à la demande.

Aide-mémoire à conserver

3-1-1 *l'écoute*

3-1-1 : Services municipaux d'intervention
(bris d'aqueducs, entraves, travaux publics, etc)

4-1-1 : Assistance annuaire

5-1-1 : Transport-Québec

8-1-1 : Info-Santé

9-1-1 : Urgence : police, ambulance et incendie

